



	Délibération	ID: 040-244000808-20240715-CA_2024_15_07-DE	
Mont de Eau Agglo		Nomenclature Acte	
Conseil d'administration du 15 juillet 2024	N° DEL-24-07-20	1.1.9 Groupement de commandes	

Adhésion aux groupements de commandes Agglomération/Ville

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 15 juillet, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le 08 juillet 2024, s'est assemblé Salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président du Conseil d'administration.

Étaient présents à la séance :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire

Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal

Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire

Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire

Madame Chantal PLANCHENAULT Conseillère Communautaire

Monsieur Joël BONNET Vice-Président du Conseil Communautaire

Monsieur Bernard KRUZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire

Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire

Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire

Monsieur Dominique CLAVE Vice-Président du Conseil Communautaire

Madame Nathalie BOIARDI Membre du bureau Communautaire

Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire

Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert

Madame Dixna BOULEGUE Membre expert

Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert

Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert

Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal, Membre suppléant

Excusés:

Monsieur Alain BACHE Madame Catherine PICQUET Monsieur Claude COUMAT

LA SÉANCE EST OUVERTE

Objet : Adhésion aux groupements de commandes de Mont de Marsan Agglomération

Rapporteur: Monsieur Bernard Kruzynski

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adhérer aux différents groupements de commandes proposés par Mont de Marsan Agglomération.

Les dates d'adhésion à ces groupements pourront varier en fonction des échéances de renouvellement.

Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. Il est proposé aux membres les groupements suivants :

CONVENTIONS	COORDONNATEUR
Fourniture d'énergie (Electricité/gaz)	Mont de Marsan Agglomération
Mission de coordination SPS, de contrôle technique et autres contrôles réglementaires	Mont de Marsan Agglomération
Opérations topographiques et foncières	Mont de Marsan Agglomération
Prestations de nettoyage de locaux	Mont de Marsan Agglomération
Fourniture de vêtements de travail,	Mont de Marsan Agglomération
Création et impression de supports de communication	Mont de Marsan Agglomération
Fourniture de matériel informatique	Mont de Marsan Agglomération
Travaux de voirie, (enrobée, tricouche)	Mont de Marsan Agglomération
Téléphonie fixe, mobile, internet	Mont de Marsan Agglomération
Travaux bâtiments	Mont de Marsan Agglomération
Formations (du personnel et des élus)	Mont de Marsan Agglomération
Cyber risques	Mont de Marsan Agglomération
Fournitures de bureau	Mont de Marsan Agglomération
Papier ramette	Mont de Marsan Agglomération
Reproduction papier entête/enveloppes	Mont de Marsan Agglomération
Services de collecte et traitement des déchets des services	Mont de Marsan Agglomération
Fourniture de carburant	Mont de Marsan Agglomération
Fournitures pour l'entretien des bâtiments et espaces publics (matériel électrique, peinture, maçonnerie),	Mont de Marsan Agglomération
Fourniture de pièces mécaniques pour les engins et véhicules	Mont de Marsan Agglomération
Fourniture d'outillage	Mont de Marsan Agglomération



ID: 040-244000808-20240715-CA_2024_15_07-DE

COORDONNATEUR	
Mont de Marsan Agglomération	

Vu la délibération N° 2023-11-0198 du Conseil communautaire de Mont de Marsan agglomération du 19 novembre 2023 portant création de « Mont de Eau Agglo » dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique,

Vu les statuts de « Mont de Eau Agglo »,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L2113-7,

Considérant, la nécessité de procéder à l'adhésion aux différentes conventions de groupements de commandes,

Ayant entendu son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve l'adhésion aux groupements de commandes et conventions précitées,

Article 2: Autorise le coordonnateur désigné à engager les différentes procédures de mise en concurrence,

Article 3 : Autorise le Directeur de « Mont de Eau Agglo » à accomplir toutes formalités et signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 16 juillet 2024

Pour extrait conforme,
Charles DAYOT,
Président du conseil d'administration
de Mont de Eau Agglo

